



DELIBERATION N°051_2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 060-216003830-20251215-DELIB051_2025-DE



DEPARTEMENT
DE L'OISE
ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS
CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Mairie de Marseille en Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

Date de convocation :
10/12/2025

Date de l'affichage :
10/12/2025

En exercice : 12
Présent(s) : 10
Absent(s) : 2
Pouvoir(s) : 1

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le quinze du mois de décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÊQUE, Françoise LEMARCHAND, Martine LANGLOIS, Servane CARON et Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Antonio PREVOST, Jean-Yves DECOCK,

Absent(es) : M. Gérald LAQUERRIERE, M. Thibaut HULLAERT.

Pouvoir(s) : M. Gérald LAQUERRIERE donne pouvoir à M. Antonio PREVOST

Secrétaire de Séance : M. Francis DELABY

Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes pour les associations de Marseille en Beauvaisis et les collectivités
- COMMUNE -

Afin d'encadrer et réglementer les mises à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes pour les associations à but non lucratif domiciliées à Marseille en Beauvaisis ainsi que pour les établissements publics, Madame le Maire propose au Conseil municipal de créer une convention qui précise les conditions de prêt et de gratuité et qui sera signée lorsque les associations ou les établissements publics réserveront la salle des fêtes. Elle propose que cette convention soit applicable à compter du 1^{er} février 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la création d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes pour les associations Marseillaises et les collectivités ;
- **ADOpte** la convention de mise à disposition.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS, le 15/12/2025

Le secrétaire de séance,

Francis DELABY

Le Maire,

Isabelle DUBUT

